

Vu le Procès Verbal de la Commission Administrative paritaire d'avancement en date du 1er Septembre 1983.

SECRET :

ARTICLE 1ER.- Monsieur BITA François, Ingénieur en Chef de 2^e échelon des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) en Service à Pointe-Noire est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1981 à deux (2) ans pour le 3^e échelon de son grade.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 23 AVRIL 1984

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Plan,

Le ministre des Finances,

Pierre MOUSSA.-

Itihi Ossétoumba LEROONDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- D.F.P 2
- D.G.B 2
- D.C.F 2
- Mini-Plan 2
- Dossier D.F.P 6
- Dossier CNSEE 6
- Intéressé 2
- SGG/BC 2/25

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA.-